

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 8 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseiller no 2
Mme Mélanie Hardy, conseiller no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h17 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-04-57

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-04-58

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de mars 2024 se chiffrent à 17 256, 81 \$
- Les factures payées durant le mois de mars 2024 se chiffrent à 10 624,77 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

24-04-59 Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2024 au montant de 45 983,53 \$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE INTERVENUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

24-04-60 Considérant la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite quant à une entraide mutuelle en cas d'urgence ou de sinistre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu demande l'assistance de la Municipalité de Saint-Aimé afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence en utilisant les locaux de la Municipalité comme centre de coordination des mesures d'urgences et centre de services aux sinistrés en cas de sinistre majeur, afin de pouvoir accueillir les coordonnateurs de plans de mesures d'urgence et afin d'avoir accès à un système de communication téléphonique et Internet, advenant le cas où ses locaux ne sont pas disponibles ou touchés par un sinistre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé possède des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu dans une situation d'urgence ou de sinistre;

Considérant que les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide reliée à la sécurité civile;

En conséquence,

Il est proposé par madame Véronique Dufresne

Appuyée par madame Isabelle Houle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil autorise la signature de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

5.4 OFFRE DE CANDIDATURE POUR DÉSHÉBAGE SAISON 2024

24-04-61 Considérant la réception d'un curriculum vitae pour le poste de désherbage pour la saison 2024;

Considérant qu'il y a deux personnes engagées à raisons de quelques heures par semaine;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la direction de rencontrer la candidate afin de vérifier ses intérêts et compétences.

5.5 QUÉBEC-TRANSPLANT-SEMAINE NATIONALE DONNS ORGANES ET DE TISSUS-PROCLAMATION

24-04-62

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie auprès de leur population*;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens;
Appuyée par monsieur Gilles Bernier;
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à l'importance de ce don de vie.

5.6 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER-MOIS DE LA JONQUILLE- PROCLAMATION

24-04-63

CONSIDÉRANT que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 239 100 nouveaux cas de cancer et 86 700 décès causés par cette maladie au Canada en 2023;

CONSIDÉRANT que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et celles de leurs proches;

CONSIDÉRANT que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Mélanie Hardy,
Appuyée par madame Isabelle Houle,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉCRÉTER le mois d'avril le Mois de la jonquille;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

D'ENCOURAGER la population de la MRC ainsi que ses municipalités à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

5.7 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE-PROCLAMATION

24-04-64

CONSIDÉRANT que le 17 mai 2024, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la « *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* »;

CONSIDÉRANT que des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires à rencontre des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) continuent d'avoir cours à travers le monde;

CONSIDÉRANT que la « *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* » est l'occasion de sensibiliser les élus les citoyens et les familles à une plus grande acceptation des personnes LGBTIQ+;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Isabelle Houle
Appuyée par madame Mélanie Hardy
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

PROCLAMER le 17 mai 2024 « *Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie* » et encourager les concitoyens et concitoyennes à soutenir et célébrer les personnes LGBTIQ+.

5.8 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE-TECQ

24-04-65

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

5.9 PRIMA-PERRON CÔTÉ ÉGLISE-SACRISTIE

24-04-66 Considérant que les deux perrons de l'église nécessitent quelques modifications;

Considérant qu'il y a lieu de préciser lequel est prioritaire et bénéficiera du programme de subvention PRIMA;

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prioriser le perron en avant de l'église pour le programme de subvention PRIMA.

5.10 AUTORISATION DE PASSAGE DU VÉLO SP 2024 DE VÉLO QUÉBEC-ÉVÉNEMENT LE 25 AOÛT

24-04-67 Considérant le courriel reçu de madame Camille Chamberland coordonnatrice pour Vélo Québec Événements;

Considérant que celle-ci demande une autorisation de passage pour l'événement qui aura lieu dimanche le 25 août 2024;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner l'autorisation de passage du Vélo SP de Vélo Québec Événement le 25 août sur le territoire de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.11 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE DRUMMOND-RÈGLEMENT MRC-940 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND MRC-773-1-AVIS-APPROBATION

Le conseil ne donne pas suite.

5.12 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN-RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

24-04-68

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

5.13 DEMANDE DE PROLONGATION-PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES-ACCEPTATION

La direction générale informe le conseil de l'acceptation de la prolongation du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

5.14 RAPPORT 2023 DES REMBOURSEMENTS EN REGARD À LA POLITIQUE D'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNES

La direction générale dépose le rapport 2023 des remboursements en regard à la politique d'achat de produits d'hygiène et couches lavables.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 DÉSENGAGEMENTS POMPIER

24-04-69

Considérant qu'en novembre 2023, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a monté une politique se nommant : *Politique des conditions de travail des pompier(ères) du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu*;

Considérant que celle-ci regroupe toutes les conditions et exigences en regard au schéma de couverture de risques, dont la formation;

Considérant qu'une rencontre informative a eu lieu en janvier, tout le service incendie étant invité;

Considérant que l'ensemble des pompiers à temps partiels avaient le devoir de prendre connaissance de l'entièreté du document et y apposer une signature d'engagement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que certains pompiers ont fait le choix de ne pas donner suite à l'exigence;

Considérant que ceux-ci n'ont été à aucune pratique, ni formation, depuis plus de six ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au désengagement de monsieur Michel Desrosiers et monsieur Mathieu Chicoine, et ce, en date du 8 avril 2024.

6.2 OFFRE DE SERVICES-CAUCA-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SURVI-MOBILE

24-04-70

Considérant la réception de l'entente de fourniture de services Survi-Mobile, soit le contrat d'un terme de (3) trois ans proposé par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) de Saint-Georges, district de Beauce;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de CAUCA au coût de 1 325\$ avant taxes la première année, plus 3% d'indexation annuel les années suivantes :

- 1^{ère} année (2024) : 1 325\$
- 2^e année (2025) : 1 364,75\$
- 3^e année (2026) : 1 405,69\$

Il est également résolu d'autoriser madame la directrice générale à signer ledit contrat.

6.3 SÛRETÉ DU QUÉBEC-RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION VISANT L'IDENTIFICATION DES PRIORITÉS LOCALES ANNUELLES

La direction générale dépose le rapport de suivi de la consultation visant l'identification des priorités locales annuelles de la Sûreté du Québec au sein de la MRC des Maskoutains.

6.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS : FÉVRIER 2024 ET MARS 2024

La direction générale dépose les deux comptes rendus du Comité des directeurs de service de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains de février et mars 2024.

6.5 SONDAGE DES SALAIRES POMPIERS 2024

La direction générale dépose le sondage des salaires de 2024 pour les pompiers faisant partie de l'entente d'optimisation des ressources selon leur grade et responsabilités.

6.6 ENTENTE AVEC LA RIPI DU NORD DES MASKOUTAINS

24-04-71

Considérant le courriel envoyé à la RIPI du Nord des Maskoutains en date du 21 mars 2024;

Considérant qu'il était question de mettre à jour l'entente existante entre la RIPI du Nord des Maskoutains et la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu concernant l'entraide des services incendies et les modalités de facturation;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'annexe A selon les nouveaux tarifs;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une rencontre au cours du mois de mai ou juin entre les directions générales et les directeurs incendies afin de mettre à jour ladite entente.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7 TRANSPORT ROUTIER :

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 MESURE DES BOUES 2024-OFFRE DE SERVICES

24-04-72 Considérant la proposition de services professionnels de Simo Management Inc. #20240174 pour la mesure des boues dans les étangs aérés pour 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Simo pour la mesure des boues 2024 pour l'option 1, soit la mesure des boues sans aucun échantillonnage, ni analyse des boues au coût de 1 714,74\$ avant taxes.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2024. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Trois (3) permis ont été émis ; soit un permis de construction, un permis de démolition et un permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 70 000\$.

9.2 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE-INTENTION

Le conseil ne peut se prononcer par manque d'informations.

10 LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Plusieurs activités sont à venir, dont Mamans actives, Aînés actifs et les Matinées douceurs.

10.2 POSTE RESSOURCE EN LOISIRS ET POSSIBILITÉ DE POSTE COMPLÉMENTAIRE

24-04-73 Considérant le poste de ressource en loisirs à combler;

Considérant qu'un membre du Comité des loisirs à montrer son intérêt à continuer les activités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement de madame Ingrid Danis à titre de Ressource en loisirs de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, à raison de maximum 15 heures par semaine au taux de 20\$ de l'heure.

Il est également résolu de créer un nouveau poste afin de combler les heures administratives des loisirs, le journal, la recherche de subvention et la bureautique.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

11 POINT D'INFORMATION :

- 11.1 RIAM-Rapport financier 2023
- 11.2 Demande d'appui Municipalité de Yamaska :
 - Canton de Roxton
 - Saint-Mathieu-de-Beloeil
 - Saint-Liboire
 - Sainte-Angèle-de-Monnoir
 - Saint-Hugues
- 11.3 Carrières et sablières-Redevances-Distribution aux municipalités-Autorisation (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Résolution #24-03-103-Règlement G-300-Demande du comité de sécurité publique-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.5 Demande d'appui MRC de Vaudreuil-Soulanges :
 - Ville de Sorel-Tracy
 - Sainte-Antoine-sur-Richelieu
 - Canton de Roxton
- 11.6 Lettre du député de Saint-Hyacinthe-Bagot
- 11.7 Lettre du MAMH-Transfert ponctuel d'un montant de 1996\$

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-04-74

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h01.

Mairesse

Directrice générale